

Un conflit sur fond de voiliers



Les vaquelottes resteront à quai car les associations refusent qu'elles soient reléguées dans le port.

BARFLEUR

Le Conseil départemental en veut-il aux vieux gréements ? C'est un simple courrier du gestionnaire du port, sous l'égide du Conseil départemental, qui a déclenché les hostilités. Le courrier a été envoyé à propos du stationnement des vaquelottes le long du quai du port de Barfleur, sous prétexte qu'elles empêcheraient les bateaux visiteurs d'accoster. La lettre a vivement fait réagir les associations traditionnelles. "Aucun des services attendus par ces plaisanciers n'est

proposé par la société publique d'exploitation SPL de Barfleur et que c'est bien souvent les propriétaires des vaquelottes qui guident les plaisanciers", justifie Marie Lecostey, secrétaire de l'association Vieux gréements du Val de Saire.

Elles restent à quai

"Depuis plusieurs années, dans le cadre d'un mouvement patrimonial, on trouve un nombre croissant de bateaux traditionnels qui participent activement à mettre

en valeur l'un des plus beaux villages de France. Nous souhaitons que persiste la situation actuelle, c'est-à-dire le libre accès pour les vieux gréements. Nous avons le soutien sur ce dossier du maire et des pêcheurs professionnels", précise Philippe Pesnel, président de Barfleur Voile et Tradition.

Les vieux gréements à quai qui se retirent durant la mauvaise saison et se mettent au mouillage dans le port sont au nombre de 10. Pour l'instant, nul ne cède : les vaquelottes restent à quai.